

*Question présentée par la députée :*

*M<sup>me</sup> Adrienne Sordet*

*Date de dépôt : 28 février 2019*

## **Question écrite urgente**

**Quelles informations sont diffusées dans les écoles genevoises sur les menstruations et le cycle féminin ?**

Les femmes en grande majorité voient leurs menstruations apparaître durant la période de la scolarité obligatoire. Elles sont nombreuses à vivre ce moment dans l'ignorance et le malaise. Ignorance, parce que l'école et le foyer ne sont pas des lieux où les informations leur sont forcément transmises sur ce que sont les menstruations et comment bien vivre avec. Malaise, parce qu'un environnement jugeant et moqueur s'est largement répandu dans les écoles, poussant certaines filles à cacher ou craindre les remarques de leurs camarades. L'ignorance et le malaise qui entourent les menstruations à l'école font tache d'huile dans le monde des adultes. Il faut donc soigner le mal à la racine. Un tel objectif nécessite principalement de réaliser un gros travail d'information dans les écoles primaires et secondaires du canton.

Vu ce qui précède et en vue de renforcer le rôle d'information de l'école vis-à-vis des menstruations et du cycle féminin, mes questions au Conseil d'Etat, que je remercie d'avance pour ses réponses, sont les suivantes :

- 1. A quelles occasions exactement la question des règles et du cycle féminin est-elle abordée durant la scolarité obligatoire à Genève ?*
- 2. Comment, dans le détail, le sujet est-il abordé et quelles sont les informations transmises aux élèves ?*
- 3. Le Conseil d'Etat considère-t-il que l'école doit renforcer son rôle d'information sur les menstruations et le cycle féminin, en vue de lutter contre l'environnement jugeant et moqueur qui prévaut dans les écoles et, par la suite, dans la société ?*
- 4. Si c'est le cas, que compte-t-il entreprendre ?*

5. *Que pense le Conseil d'Etat de la diffusion d'une brochure d'information sur les menstruations et le cycle féminin, chaque année, dans les écoles publiques, privées et auprès des enfants scolarisés à domicile ?*
6. *Est-ce que l'ensemble des écoles primaires et secondaires du canton mettent à disposition du matériel de protection hygiénique en cas de nécessité, accessible tous les jours et pouvant être distribué de manière peu gênante pour les filles ?*